08.01.2005 – 19:25 Uhr

Législation sur les armes - proTELL lance le référendum contre Schengen

Berne (ots) -

Lors de son assemblée générale du 8 janvier, proTELL, la société pour un droit libéral sur les armes, s'est clairement et massivement décidée en faveur du référendum contre l'adhésion aux accords de Schengen/Dublin.

proTELL ne combat pas l'accord par principe, mais ne peut accepter les durcissements de la législation suisse sur les armes votés par le parlement ; le seul moyen légal reste le référendum.

Malheureusement, ni le parlement ni l'administration fédérale n'ont saisi l'occasion pour profiter des possibilités d'interprétations offertes par la directive de l'UE pour maintenir notre législation sur les armes traditionnellement libérale. Et cela malgré les propositions sensées faites par proTELL avant les débats parlementaires.

proTELL s'oppose en plus à la création d'une société à deux vitesses. La dispense de la clause du besoin des tireurs, chasseurs et collectionneurs votée par le Conseil aux Etats crée dans notre pays des citoyennes et des citoyens de deuxième classe.

L'introduction d'une clause justificative pour l'acquisition d'une arme est un pas important vers la législation allemande sur les armes. Dans le cadre de l'UE, l'Allemagne joue clairement à la locomotive et d'autres durcissements des directives sont prévisibles. Lors de tels durcissements, nous serons totalement soumis à ces décisions à moins que ces accords ne deviennent caduques.

De fait, cela signifie la perte de notre indépendance. Car qui serait disposé à renoncer aux avantages indiscutables de ces accords uniquement à cause de la loi sur les armes ?

ots - originaltext proTELL, la société pour un droit libéral sur les armes
Internet : www.presseportal.ch

contact :
proTELL, la société pour un droit libéral sur les armes
Hermann Suter, rédacteur en chef
Email: hermann.suter@bluewin.ch

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100007002/100484644 abgerufen werden.